Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE INCLUSIVE JOBS (Part IC)
ISIN FR0014000IE9

Fonds d'Investissement à Vocation Générale géré par Sycomore Asset Management

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de ce FCP solidaire, classé « actions des pays de l'Union Européenne », est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs), et plus particulièrement avec la création d'emplois durables selon trois axes : quantité, qualité et inclusion, empreinte géographique. Cet objectif est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne exclusivement. La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, l'actif net pouvant ainsi être exposé jusqu'à 100% à des actions de sociétés de petite capitalisation, c'est à dire capitalisant moins de 7 milliards d'euros. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque selon l'analyse de l'équipe de gestion. Les actions éligibles au dispositif fiscal français du Plan d'Epargne en Actions (PEA) représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90% de l'actif net du FCP (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile). Cette méthodologie combine plusieurs approches de sélection ISR détaillées dans le prospectus du FCP. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. Une fois passés des filtres d'exclusion (aucun investissement dans des activités identifiées comme ayant un impact négatif avéré sur la société oul'environnement dans la Politique d'exclusion ISR de Sycomore AM), l'équipe de gestion retient une approche thématique pour sélectionner uniquement les entreprises qui selon son analyse contribuent à la création d'emplois durables et de qualité accessible à tous, avec l'intention d'avoir un impact positif sur ces problématiques. L'univers d'investissement éligible du fonds est ainsi réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement ou la société mais que le FCP cherche à investir dans des entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie d'investissement. Par ailleurs, la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice Euro Stoxx TR.

Le FCP investit par ailleurs en permanence entre 5% et 10% de son actif net en parts du FCPR solidaire Sycomore Impact Emploi By Inco. Ce FCPR solidaire dirige ses investissements en actifs non cotés d'entreprises inclusives (employés peu ou pas diplômés, et/ou handicapés, et/ou issus de zones géographiques défavorisées...). En complément de ces investissements, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants : (i) Instruments du marché monétaire (jusqu'à 10% de l'actif net) d'émetteurs publics ou privés pour la gestion de la trésorerie du FCP (ii) OPCVM français ou européens (jusqu'à 10% de l'actif net), pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions (iii) Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions.

Indicateur de référence I Euro Stoxx Total Return, dividendes réinvestis

Affectation des revenus I Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Les demandes de souscription– en nombre de parts ou en montant – et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas Securities Services à 12 heures, chaque jour d'établissement de valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité I Du fait de la possibilité pour le FCP d'investir entre 5% et 10% de son actif net dans un FCPR solidaire, lui-même investi dans des titres non cotés.

Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	7.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.65% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%**

Méthode : 15.00% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR (dividendes réinvestis).

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Les frais courants** reposent sur une estimation de frais de l'exercice.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

** NA: Le fonds ayant été nouvellement créé.

PERFORMANCES PASSEES

Le fonds ayant été créé en cours d'année, il ne dispose pas de présentation de ses performances passées.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2021

Date de lancement de la Part IC I 07/05/2021

Devise de référence I Euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES..
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Fiscalité I le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

Labels I Le FCP dispose d'un label ISR français et/ou équivalent étranger ainsi que du label Finansol.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/10/2021.